
ENVIRONNEMENT CANADA
APERÇU DE LA STRATÉGIE

pour la période de
1995/96 à 1997/98



JUIN 1995



**Environnement
Canada**

**Environment
Canada**

Canada

GE 190 C3 E572 1995/
Canada. Environment Canada
Environment Canada
strategic outlook,
1995

LIBRARY CANADA CENTRE FOR INLAND WATERS



3 9055 1011 2037 5

Important: Do not remove this
date due reminder.

DATE DUE

SEP 28 '95

CARR McLEAN - 38-294

APERÇU DE LA STRATÉGIE D'ENVIRONNEMENT CANADA POUR LA PÉRIODE DE 1995-1996 À 1997-1998

L7R 4A6
BURLINGTON, ONTARIO, CANADA
867 LAKE SHORE ROAD
CANADA CENTRE FOR INLAND WATERS
LIBRARY

1. MESSAGE DE LA MINISTRE

Il me fait plaisir de présenter l'aperçu de la stratégie d'Environnement Canada pour la période de 1995 à 1998. Il s'agit pour le Ministère d'être en mesure de faire face aux nouveaux problèmes d'environnement tout en continuant de fournir des services de qualité en dépit d'importantes contraintes budgétaires. Au cours des 18 derniers mois, nous nous sommes dotés de ce que je crois être une très bonne infrastructure permettant de réaliser des progrès pendant le reste de la décennie et dans les années qui suivront.

L'aperçu de la stratégie repose sur ces progrès où sont exposés à grands traits les engagements et les principales mesures à prendre au cours des trois prochaines années et où sont présentés des plans qui permettront au Ministère de devenir plus moderne et plus économique à gérer. Je crois qu'Environnement Canada peut réduire les risques pour la santé et l'environnement et contribuer à rendre l'économie concurrentielle en mettant clairement l'accent sur le leadership à exercer à l'échelle internationale et nationale en ce qui concerne les principaux dossiers environnementaux ainsi qu'en continuant à pousser à fond ses recherches scientifiques et à renforcer ses services d'application réglementaire.

2. DONNER SUITE AUX PROMESSES DU LIVRE ROUGE

L'environnement et le développement durable comptent parmi les principales priorités du gouvernement, et le *livre rouge* leur consacre entièrement l'un de ses huit chapitres. Au cours des 18 derniers mois, le gouvernement a pris des mesures pour donner suite à la grande majorité de ses engagements. Par exemple :

- La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* a été proclamée et le gouvernement a créé un organisme indépendant, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.
- Ses interventions ont eu pour résultat direct la création par le Canada, les États-Unis et le Mexique de la *Commission nord-américaine de coopération environnementale*, chargée de surveiller les répercussions que pourrait avoir l'ALENA sur l'environnement et de produire des rapports à ce sujet.
- Le gouvernement a déposé un projet de loi créant un *Bureau du commissaire à l'environnement et au développement durable*. Chaque ministère fédéral s'emploie à préparer des stratégies de développement durable, y compris des plans d'écologisation de ses opérations et de ses politiques, au sujet desquels le commissaire présentera des rapports au Parlement.

- La ministre de l'Environnement a renouvelé les ententes portant sur la dépollution des Grands Lacs et du Saint-Laurent ainsi que sur la protection des habitats en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.
- En étroite collaboration avec Environnement Canada, le Comité parlementaire de l'environnement et du développement durable termine actuellement son examen de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), après quoi il recommandera des moyens de la rendre plus efficace.
- Le Canada a fait progresser le dialogue international au sujet du changement climatique. À la Conférence de Berlin, il a aidé à négocier un consensus au sujet d'une entente scientifique et d'un protocole relatif aux émissions pour les pays industrialisés, et il a également aidé à la mise en oeuvre de projets pilotes ayant pour but de partager les technologies écologiques.
- À la Conférence de Berlin, le Canada a aussi déposé un *Programme d'action national sur le changement climatique*, et, dans le cadre du Programme national d'action spontanée, toutes les villes du Canada s'efforcent de réduire de 20 %, d'ici l'an 2005, leurs émissions de gaz à effet de serre.
- La *Stratégie canadienne pour les industries de l'environnement* a été lancée en septembre 1994. Elle encouragera la croissance de la nouvelle industrie de l'environnement au Canada.
- Dans le cadre de sa participation au processus budgétaire de 1995, le gouvernement a terminé une étude détaillée sur les obstacles et les mesures dissuasives à de saines pratiques environnementales, comme la structure de la fiscalité fédérale, les octrois et les subventions.
- Le Parlement a adopté des modifications à la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* et à la *Loi sur la faune du Canada* afin d'augmenter les amendes et de rationaliser les procédures administratives et d'application réglementaire.
- Environnement Canada a publié le premier *Inventaire national des rejets polluants* pour permettre de déceler plus facilement les sources de pollution en vue des sanctions à prendre et aider à suivre de près les progrès accomplis en matière de développement durable.
- En ayant recours à des règlements d'application de la LCPE, le gouvernement a pris des mesures afin d'accélérer l'élimination totale des CFC et du méthylchloroforme, qui détruisent la couche d'ozone.
- Environnement Canada est en train de planifier une nouvelle campagne «*Action 21*» qu'il lancera prochainement afin de promouvoir le développement durable au niveau communautaire.

- Le projet de loi intitulé *Loi sur les additifs à base de manganèse* a été déposé au Parlement. Il interdira le commerce interprovincial et l'importation, à des fins commerciales, de MMT et d'essence contenant du MMT afin d'assurer que les dispositifs les plus perfectionnés utilisés pour réduire la pollution atmosphérique ne seront pas endommagés par les constituants du carburant.
- Une *Stratégie canadienne pour la biodiversité* a été négociée et est actuellement étudiée par tous les gouvernements provinciaux et territoriaux en vue de son approbation finale. Elle sera déposée à la deuxième séance de la conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui aura lieu en novembre.

Ces réalisations constituent un fond solide sur lequel on pourra continuer de protéger et de faire valoir les intérêts environnementaux des Canadiens pendant le reste de la décennie et dans les années qui suivront.

3. GARDER LA VITESSE ACQUISE : PRIORITÉS ET ORIENTATIONS D'ENVIRONNEMENT CANADA POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES

Le **développement durable** est l'affaire de tout le monde; c'est une priorité qui est en train d'être intégrée au mandat de bon nombre d'organismes, à tous les paliers de gouvernement, ainsi qu'au secteur privé. Environnement Canada est un ministère à vocation scientifique dont la priorité la plus importante consiste à faire du développement durable une réalité au Canada en fournissant aux Canadiens les renseignements, les instruments, les règles et les conseils dont ils ont besoin pour prendre des décisions dans le respect de l'environnement. Ceci, le ministère le réalisera, à travers ses trois principales sous-fonctions: réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement; fournir des prévisions et des avertissements météorologiques ainsi que des services de protection civile; et fournir les instruments nécessaires pour que les Canadiens édifient une société plus verte.

3.1 Réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement

Cette sous-fonction porte sur les préoccupations de la population au sujet de l'eau qu'elle boit, de l'air qu'elle respire, de la nourriture qu'elle consomme. Le ministère participe à l'objectif de durabilité et de réduction du risque en établissant des stratégies et des normes nationales, en voyant à ce qu'elles soient rigoureusement appliquées et en jouant un rôle de premier plan au sein de la communauté internationale.

Nos engagements envers les Canadiens sont les suivants :

- Nous réduirons les effets nuisibles sur l'atmosphère causés par les humains et nous aiderons les Canadiens à mieux comprendre les conséquences de ces effets et à s'y adapter.
- Nous protégerons l'environnement en réduisant et, dans certains cas, en interdisant l'utilisation des substances toxiques et en éliminant les déchets dangereux.

- Nous protégerons davantage l'environnement canadien en préconisant l'observation de nos lois et règlements ainsi qu'en les faisant respecter.
- Nous préconiserons la biodiversité au Canada et à l'échelle mondiale en veillant à ce que les ressources biologiques soient utilisées de façon durable.
- Nous préserverons et protégerons les écosystèmes canadiens par le truchement de partenariats stratégiques.

Pour s'acquitter de ces engagements, Environnement Canada doit prendre en considération les progrès réalisés et ce qui reste à faire à divers niveaux de même qu'en ce qui concerne différents milieux comme l'air, l'eau et le sol. Sur la scène internationale, les pays collaborent au sujet des problèmes de pollution conventionnels comme le transport transfrontalier des substances toxiques, mais l'état général de l'environnement mondial continue de se détériorer, et de graves dangers nous menacent, comme l'épuisement des ressources, la perte d'immenses étendues qui servent d'habitat et le risque accru de cancer de la peau.

Le Canada s'acquitte de ses obligations internationales, mais il lui reste beaucoup à faire dans certains domaines extrêmement importants de même qu'en comparaison avec d'autres pays industrialisés. Par exemple, il atteint ses objectifs nationaux de réduction des émissions dans le cas de certains polluants atmosphériques, et la qualité de l'air des villes s'améliore. Toutefois, le Canada est encore l'un des pays au monde qui produit le plus pour certains autres polluants atmosphériques par habitant, et si la qualité de l'air est meilleure, les cas de troubles respiratoires débilissants, comme l'asthme, continuent d'augmenter.

Nous avons suffisamment d'eau de bonne qualité pour la plupart de nos besoins, mais de graves problèmes se posent encore. Par exemple, les substances chimiques toxiques mettent au défi l'ingéniosité des autorités responsables de la lutte contre la pollution. Il est encore difficile de déterminer les responsables des sources ponctuelles de pollution des cours d'eau, des lacs et des rivières, et les effets à long terme de l'exposition à des traces de substances toxiques rémanentes sont de plus en plus préoccupants. Les industries et les particuliers commencent à produire moins de déchets solides soit en les réduisant, soit en les recyclant, mais, par rapport aux normes internationales, le taux de production de déchets par habitant au Canada est encore très élevé.

Voici en résumé les principales mesures que prendra Environnement Canada au cours des trois prochaines années pour réduire les risques auxquels sont exposés les Canadiens et leur environnement :

- Environnement Canada fera preuve de *leadership sur le plan international* en insistant fortement sur l'acceptation des mesures nécessaires pour qu'il s'acquitte des obligations qu'il a contractées de concert avec les autres pays au sujet du changement climatique et de la biodiversité.
- En collaboration avec ses partenaires, Environnement Canada mènera à terme et mettra en oeuvre de nouvelles stratégies de gestion des substances toxiques, de prévention de

la pollution et de réduction des retombées acides. Dans ce contexte, il recommandera *des normes nationales et l'application plus rigoureuse* des règlements actuels, d'en établir de nouveaux ou de mettre au point des instruments économiques relevant de sa compétence pour accélérer le rythme du changement. Il coopérera aussi avec ses partenaires au sujet des écosystèmes importants comme les Grands Lacs et le Saint-Laurent afin de prévenir leur pollution par les substances toxiques.

- Environnement Canada fera *progresser le programme national* en donnant suite de façon constructive à l'examen par le Comité permanent de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et en présentant un projet de loi visant à conserver les espèces en danger de disparition.
- Dans ses principales activités scientifiques, Environnement Canada accordera la priorité aux *risques graves et à long terme*, surtout à la perte d'espèces, au changement climatique, aux substances toxiques, organiques et rémanentes susceptibles de bioaccumulation dans les êtres vivants et les plantes et à la perte de la capacité de l'environnement de se régénérer.
- En travaillant directement avec les *régions et les communautés*, Environnement Canada réduira les risques pour l'environnement et la santé humaine dans les principaux écosystèmes :
 - Il terminera 13 évaluations de la qualité de l'environnement dans les provinces de l'Atlantique;
 - Il relèvera et définira les caractéristiques des effluents de 39 installations ciblées dans le bassin du Saint-Laurent;
 - Il mènera à terme les 17 plans de mesures correctives pour les Grands Lacs;
 - Il terminera l'étude des rivières du Nord (en Alberta);
 - Il réduira les substances toxiques rémanentes et évaluera la santé de l'écosystème aquatique dans une vingtaine de biefs du bassin du fleuve Fraser.

3.2 Fournir des prévisions et des avertissements météorologiques, et des services de protection civile

Cette sous-fonction porte sur les problèmes posés par les graves intempéries et les urgences environnementales. Ces services contribuent à réduire les risques pour la vie et la propriété, et joue un rôle important pour la prospérité économique en diffusant des prévisions et des avertissements de nature exact et en temps opportun, et en atténuant la gravité des urgences environnementales.

Nous nous engageons envers les Canadiens :

- À les informer et à les protéger en leur transmettant des prévisions et des avertissements météorologiques exacts et rapides;
- À les protéger en prenant des dispositions pour réduire la fréquence et la gravité des urgences environnementales d'origine humaine.

Les renseignements et les avertissements donnés par Environnement Canada au sujet des conditions atmosphériques et de l'environnement font partie intégrante de la vie quotidienne des Canadiens, et ont considérablement évolué au cours des deux dernières décennies. Les prévisions météorologiques sont fournies avec plus de précision, notamment sur une période de deux à cinq jours, surtout parce que les modèles atmosphériques se sont perfectionnés et grâce à la puissance d'un supercalculateur. Les prévisions actuelles pour deux jours et demis sont maintenant aussi exactes que l'étaient celles pour une journée et demie vers le milieu des années 80.

Par conséquent, les météorologues peuvent désormais consacrer les ressources qui leur restent après les compressions à la prévision d'événements météorologiques importants, y compris les graves intempéries, tandis que des systèmes automatisés fournissent les prévisions et les produits courants. L'amélioration des techniques de diffusion des renseignements permettra au Ministère d'éliminer graduellement environ 56 bureaux météorologiques locaux. De plus, nous mettons au point des produits spécialisés des services météorologiques pour répondre aux attentes des clients et pour augmenter les revenus commerciaux. La principale stratégie consiste à accélérer la modernisation et la rationalisation des services météorologiques. Le rythme de la modernisation sera surveillé de très près pour ne pas compromettre la diffusion aux Canadiens d'avertissements en temps opportun. L'établissement de normes de service en collaboration avec les principaux clients permettra à Environnement Canada de répondre à leurs besoins à l'aide de ses produits.

Les urgences environnementales comprennent les rejets accidentels dans l'atmosphère, sur le sol ou dans l'eau qui peuvent être nuisibles pour la santé humaine ou l'environnement. Plus de 20 000 déversements d'importance variable sont signalés annuellement au Canada. Bien que diverses mesures d'intervention puissent être employées, il se peut que nous ne puissions intervenir de façon efficace dans des cas d'urgences simultanées ou de grande envergure.

À l'avenir, Environnement Canada s'appliquera dans ses activités d'intervention d'urgence à promouvoir activement la prévention de la pollution comme le moyen le plus efficace de réduire les risques que comportent les déversements de produits chimiques et de pétrole ainsi que d'autres urgences. Il préconisera l'établissement de politiques et de normes internationales en matière de protection civile.

Au cours des trois prochaines années, certaines mesures seront prises par Environnement Canada, dont les suivantes :

- La production et la diffusion des prévisions et des avertissements météorologiques seront regroupées dans *17 bureaux d'éco-action* répartis au Canada. Ces bureaux permettront de centrer bon nombre de services d'Environnement Canada sur la communauté et seront d'importants points de contact avec le public. En tout, 56 bureaux météorologiques locaux seront graduellement éliminés.
- Le système d'alertes météorologiques sera élargi de façon à y ajouter *11 transmetteurs Radiométéo* et *6 Météocopie*, ce qui permettra à plus de 75 % de la population canadienne d'avoir accès à Météocopie, et à 95 % à Radiométéo.
- Les réseaux et les systèmes météorologiques d'observation seront optimisés grâce à l'automatisation, à des stratégies d'observation plus efficaces et à la recherche de nouvelles sources de données. Il y aura *50 nouveaux systèmes météorologiques d'observation automatisés*. Cependant, dans le domaine du transport aérien, les autostations ne remplaceront pas les observateurs humains tant qu'on n'aura pas assuré de façon satisfaisante la sécurité des personnes.
- L'établissement de *politiques et de normes internationales pour la prévention des urgences écologiques et pour la préparation à ces situations* sera accéléré par la Stratégie de protection de l'environnement arctique, l'Organisation maritime internationale, les comités des Nations Unies et les groupes de l'OCDE.

3.3 Donner les instruments pour que les Canadiens édifient une société plus verte

Comme tous les Canadiens prennent des décisions en matière d'environnement, ils ont besoin de renseignements et de conseils judicieux afin de réaliser le développement durable.

Nous nous engageons envers les Canadiens :

- À les aider à tenir compte de l'environnement dans les décisions qu'ils prennent tous les jours;
- À donner à la population et aux entreprises canadiennes les moyens de prévenir la pollution ainsi que de mettre au point des technologies vertes et le savoir-faire profitables à l'environnement et à l'économie;
- À nous associer aux entreprises et au gouvernement pour prendre de meilleures mesures en matière d'environnement et à conclure avec eux des ententes qui permettront d'éliminer les doubles emplois et les chevauchements.

Environnement Canada a toujours été reconnu comme une source fiable de données et de renseignements sur l'environnement, et il a été l'instigateur de l'utilisation au Canada d'indicateurs environnementaux qui aident à répondre à des questions fondamentales sur l'amélioration ou la détérioration de l'environnement.

Les progrès technologiques facilitent l'apport de changements à la gestion et à la diffusion des données ainsi qu'à la prestation de conseils par le Ministère. Environnement Canada

commence à accroître sa présence au sein des conseils d'administration des entreprises, des communautés et des foyers en fournissant des renseignements plus accessibles aux décideurs et aux citoyens par des moyens électroniques et autres (la Voie verte), et cela, en fonction des besoins établis par les utilisateurs.

Mis à part les renseignements et les conseils, il est souvent nécessaire d'établir un rapprochement entre le savoir et l'action en fournissant les outils, les techniques et les technologies nécessaires pour orienter la prise de mesures. Il est possible, par exemple, d'effectuer des évaluations environnementales, de s'associer aux industries de l'environnement et aux groupes communautaires, et d'établir des plans en vue de réduire au minimum le recoupement des efforts.

Enfin, les orientations générales en matière d'environnement et d'économie peuvent être uniformisées par l'entremise de diverses commissions et organisations internationales et nationales comme la Commission nord-américaine de coopération environnementale, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Conseil canadien des ministres de l'Environnement.

Environnement Canada, de concert avec le ministère des Finances, dirige le travail de groupes composés de multiples intervenants en donnant des conseils au sujet des instruments économiques et des obstacles aux saines pratiques environnementales. Il préside conjointement avec le Conseil du Trésor le Partenariat de responsabilisation en matière d'environnement, qui conseille d'autres ministères au sujet des aspects environnementaux de leurs programmes et de leurs opérations.

Au cours de la période de planification :

- Environnement Canada encourage, au gouvernement fédéral, *la mise au point d'autres technologies vertes* ainsi que leur utilisation accrue par le secteur privé et d'autres pays, ce qui créera en même temps de nouvelles possibilités dans les secteurs de l'exportation et de l'environnement.
- De concert avec les groupes de l'industrie de l'environnement, Environnement Canada *accroîtra les possibilités économiques* en menant à terme un programme national d'homologation pour cette industrie. Il aidera à accélérer la commercialisation d'un grand nombre de technologies environnementales, dont plusieurs ont déjà été mises à l'essai et sont prêtes à être lancées sur le marché.
- Le Ministère s'efforce *d'éliminer les doubles emplois et les chevauchements fédéraux-provinciaux qui sont inutiles* et se concentre nettement sur les domaines où le gouvernement fédéral est le plus en mesure d'exécuter des programmes.
- En collaboration avec d'autres ministères et organismes, Environnement Canada s'emploiera à *mettre de l'ordre dans les affaires du gouvernement* en fournissant à tous les ministères fédéraux des conseils au sujet de l'écologisation de leurs opérations ainsi qu'en les aidant à accélérer la préparation de leurs stratégies de développement durable.

- Le Ministère ira à la rencontre des Canadiens de façon beaucoup plus agressive afin de les encourager à tenir compte de l'environnement dans leurs décisions de tous les jours. Il terminera en 1996 le rapport sur l'état de l'environnement à la date fixée, ira de l'avant en ce qui concerne la production de rapports électroniques, lancera des activités communautaires pour sensibiliser encore plus le public et le faire participer davantage (Action 21), et établira 17 bureaux d'éco-action à guichet unique pour fournir aux Canadiens des renseignements complets sur l'environnement.
- Environnement Canada commercialisera les activités que le secteur privé est mieux en mesure de gérer en commençant par le Programme Choix environnemental et les technologies comme le procédé assisté par micro-ondes.

4. ÊTRE EFFICACE AVEC BEAUCOUP MOINS DE RESSOURCES: PROGRAMME EXAMEN ET RESTRUCTURATION

L'ambitieux programme exposé ci-dessus nécessite un meilleur ciblage des ressources qui restent à Environnement Canada, et n'est pas dénué de certains risques. Il exigera l'imposition de normes de rendement élevées alors même qu'on procédera à des réductions draconiennes de main-d'oeuvre (plus de 1 400 personnes) et éliminera des programmes clés. L'examen des programmes, de même que les compressions budgétaires qui y sont rattachées, fera baisser d'environ 230 millions \$ (plus de 30 %) le budget d'Environnement Canada entre 1994-1995 et 1997-1998 (voir le tableau 1).

En 1997-1998, les dépenses totales seront à peu près au même niveau qu'une dizaine d'années auparavant. Le Ministère consacrera toutefois plus d'argent à l'atténuation des risques pour la santé humaine et l'environnement, et moins aux services météorologiques, où la technologie présente le plus grand potentiel d'économies financières.

Les stratégies suivantes ont guidé Environnement Canada dans l'examen de ses programmes :

1. En mettant l'accent sur ses *principales responsabilités*, le Ministère éliminera ou réduira ses dépenses dans les secteurs qui peuvent être mieux gérés par d'autres intervenants. Des négociations fédérales-provinciales permettront de réduire au minimum les doubles emplois et de mettre en place un cadre réglementaire stable et prévisible. Le Ministère *préservera ses capacités scientifiques* et nouera des partenariats avec le secteur privé et d'autres organismes gouvernementaux.
2. Environnement Canada réalisera d'importantes économies *en regroupant, en modernisant et en commercialisant les services météorologiques*.
3. Par ailleurs, la *commercialisation des produits et services* fournis aux clients industriels permettra au Ministère à la fois d'économiser de l'argent et d'accroître ses recettes.
4. On adoptera *des moyens novateurs pour rejoindre la population*, notamment par la «Voie verte» de l'autoroute de l'information, les bureaux d'éco-action, des sites supplémentaires

de Météocopie, Météotélécopie et Radiométéo, et une nouvelle initiative d'Action 21 pour les collectivités.

5. On réduira graduellement les subventions et les contributions, particulièrement aux organisations en voie de devenir autonome, mais on les maintiendra pour les autres organismes qui fournissent un service pour le compte du Ministère, comme le Réseau canadien de l'environnement. Dans les autres cas, on ciblera plus précisément les subventions et les contributions, par exemple, en coordonnant l'appui aux universités et aux initiatives communautaires.
6. Par ailleurs, le Ministère modifiera l'ensemble des ressources humaines et des compétences dont nous avons besoin pour relever les nouveaux défis. Ce faisant, il utilisera toute une gamme de méthodes permettant d'accroître sa souplesse et sa faculté d'adaptation, dont le recyclage, le partage d'emploi et l'horaire variable.

5. MESURER LA VALEUR AJOUTÉE D'ENVIRONNEMENT CANADA

Dans son plan d'affaires pour 1995-1998, le Ministère a élaboré un plan détaillé des résultats qu'il produira et les mesures dont il sera comptable au cours des trois prochaines années. En plus de définir les mesures qu'il compte prendre, le Ministère est en train de mettre au point de meilleurs indicateurs de rendement de ses normes de service en regard desquels il mesurera la satisfaction des besoins de la clientèle et le degré de préservation de l'intégrité de l'environnement. Nous établirons des indicateurs fondés sur les résultats obtenus vis-à-vis de l'environnement et sur la qualité et le niveau des services fournis à la clientèle, y compris :

- La comparaison des tendances de qualité de l'environnement entre le Canada et d'autres pays industrialisés, notamment à l'aide d'indicateurs sur l'incidence de problèmes de santé liés à l'environnement (par exemple, maladies respiratoires, malformations génétiques, certains cancers);
- La mesure de la rapidité et de l'exactitude des évaluations de risque environnemental, des alertes météorologiques et des avertissements de situations d'urgence;
- L'évaluation de l'efficacité et du rapport coût-efficacité de nos processus d'approbation réglementaire et d'évaluation environnementale;
- La mesure de la sensibilisation et du degré de satisfaction du public quant aux rôles, aux responsabilités et aux services concrets d'Environnement Canada;
- La mesure de l'efficacité des pratiques de développement durable quant aux réserves de ressources renouvelables et à l'utilisation de l'énergie.

TABLEAU 1

Sous-fonction	1994-1995 millions de \$	1997-1998 millions de \$	Transfert (en pourcentage)
Réduction des risques pour la santé humaine et l'environnement			
• Changements atmosphériques	53,9	41,3	-23,4 %
• Substances toxiques*	74,4	38,3	-48,5 %
• Application de la loi	13,1	13,1	0,0 %
• Faune et biodiversité	39,3	33,3	-15,2 %
• Préservation des écosystèmes	133,9	72,3	-46,0 %
Prévisions et avertissements météorologiques, et services de protection civile			
• Avertissements météorologiques	142,8	102,5	-28,3 %
• Protection civile	10,1	6,3	-37,9 %
Donner les instruments nécessaires pour que les Canadiens édifient une société plus verte			
• Produits et services d'information	33,9	14,0	-58,8 %
• Technologies et savoir-faire	84,8	54,2	-36,1 %
• Partenariats	16,2	16,2	0,0 %
Postes ministériels			
• Infrastructure de programme non allouée aux Services et aux sous-fonctions**	15,0	19,0	+26,7 %
Administration***			
• Administration	68,5	51,9	-24,3 %
• Régimes de prestations des employés	39,5	33,0	-16,3 %
Total	725,6	495,4	-31,7 %

Il peut y avoir des écarts en raison de l'arrondissement des données.

* La réduction dans la catégorie des substances toxiques s'explique surtout par la temporisation initialement prévue pour les activités d'assainissement des lieux contaminés et de destruction des BPC. Si l'on fait abstraction de ces deux postes, la réduction au chapitre des substances toxiques est de l'ordre de 20 %.

** Les postes non alloués englobent, par exemple, le renouvellement de l'infrastructure en technologie de l'information, le remplacement des systèmes financiers, les congés d'études, le perfectionnement et une enveloppe de traduction.

*** Environ 15 % du budget du Ministère déborde les principales sous-fonctions. De ce montant, quelque 10 % couvre des domaines tels que les finances et l'administration, l'informatique, les services juridiques, les ressources humaines, la gestion ministérielle et des services régionaux.